

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	67

PRESENTS 54
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 10
ABSENTS 25

Vote Pour : 67
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

8 OCTOBRE 2024

Date d'Affichage

8 OCTOBRE 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Cécile DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SOLOFRIZZO SENAT, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Bernard FERRET, Christian PERO à Francis RUFFEL, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Pierre TRANIER à Nicolas GERAUD, Gilles TURLAN à Claude SOULIES, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°176_2024

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 07- Composition des Commissions thématiques permanentes - Modification des membres

Exposé des motifs

Les six Commissions thématiques permanentes ont été créées par délibération du Conseil de la

Communauté d'agglomération du 23 juillet 2020, et, ont fait l'objet de modification par délibération du Conseil de communauté du 11 juillet 2022 :

- . Commission des Finances et des Moyens généraux
- . Commission du Cadre de vie
- . Commission de l'Aménagement du territoire
- . Commission de l'Attractivité du territoire
- . Commission Politique éducative et de la ville
- . Commission Ruralités

Conformément au règlement intérieur de la Communauté d'agglomération, les membres titulaires de ces six Commissions thématiques permanentes ont été désignés en conseils de communauté. Il convient de modifier certains membres titulaires de Commissions :

- . Elisabeth LOYER démissionnant de la Commission Attractivité du territoire et intégrant la Commission Cadre de vie
- . Laurent ESTRADA intégrant la Commission Attractivité

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 et approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet le 23 juillet 2020 et créant les six commissions thématiques permanentes, modifié par délibération du Conseil de communauté du 22 novembre 2021 et par délibération du 11 juillet 2022,

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'agglomération du 13 août 2020, du 19 octobre 2020, du 11 avril 2022, du 11 juillet 2022, du 12 décembre 2022 et du 23 octobre 2023 désignant les membres titulaires des six Commissions thématiques permanentes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la modification de la liste des membres titulaires des Commissions comme suit :

- Commission Cadre de vie

NOM Prénom	COMMUNES
Proposition : LOYER Elisabeth (précédemment membre de la Commission Attractivité du territoire)	Montvalen

- Commission Attractivité du territoire

NOM Prénom	COMMUNES
Proposition : ESTRADA Laurent	Loupiac

Les autres membres des Commissions thématiques permanentes précédemment désignés restent inchangés.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 25 OCT. 2024

- publication - mise en ligne
Le 25 OCT. 2024

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.